
La lettre de Mouvement Communiste

numéro dix
2003

Juin

Combattre la loi Chérèque-Fillon sur les retraites ! Les prolétaires n'ont rien à gagner de la cogestion de l'exploitation et des salaires. Ni répartition, ni capitalisation !

Depuis plus de dix ans, des voix se sont élevées du côté des gestionnaires de l'Etat pour affirmer l'impérieuse nécessité de réformer les régimes de retraites. Tous les gouvernements qui se sont succédés ont cherché à entreprendre lesdites réformes avec plus ou moins de réussite. Des mesures Balladur en 1993 concernant les salariés du privé à la charge d'Alain Juppé en 1995 - qui déclencha la grande grève des transports de novembre décembre et qu'il dût remballer avant d'être renvoyé à ses chères études - et maintenant la réforme lancée par François Fillon, inspirée par la CFDT de Nicole Notat et François Chérèque, que le gouvernement promet de mener à son terme. Profitant de la situation consécutive à la tragi-comédie de l'élection présidentielle de mai 2002 qui élut Jacques Chirac avec un score gaullien, son Premier ministre Jean-Pierre Raffarin proclame que, cette fois, il ne reculera pas, tandis que ceux qui permirent à ce gouvernement de se prévaloir de son succès électoral, sont en guéguerre pour tenter de faire aménager le projet.

Un regard sur le passé

D'abord, il ne faut jamais perdre de vue que cette question des retraites ne se pose que pour une toute petite partie de la population mondiale. Un bout de 'luxe' strictement réservé aux pays du capitalisme développé, où la progression de la productivité (surtout dans le dernier demi-siècle) a permis au prolétariat, par ses luttes, de contraindre les patrons et leur Etat à quelques aménagements pour pérenniser le système d'exploitation.

Pour ce qui est de la France, les premiers systèmes de prise en charge des prolétaires usés par l'exploitation ont vu le jour après la deuxième guerre mondiale, dans un consensus général entre les patrons, l'Etat et le Parti Communiste français, seule organisation politique capable d'encadrer la classe ouvrière pour éviter toute vague révolutionnaire. Cela a abouti à la fondation de la Sécurité Sociale dont un des volets prenait en charge le financement d'une retraite à 65 ans, après 37 ans ½ de cotisations sur la base de 50 % du salaire moyen des dix meilleures années.

Evolution de l'âge légal du départ à la retraite. (Source : Livre blanc sur les retraites)

<i>Textes de base</i>	<i>Champ</i>	<i>Age minimum et conditions d'octroi</i>
1945	Plupart des régimes	L'âge est de 65 ans et une pension n'est versée que si l'on a cotisé au moins 30 ans
1955	Fonction publique	Abaissement à 15 ans de la durée minimale requise pour partir à 65 ans
1971	Invalides, inaptes au travail, etc.	Taux plein offert dès 60 ans
1972	Travailleurs licenciés de plus de 60 ans	Garantie de ressources (début des systèmes de préretraite)
1975	Régime général et régimes alignés	Suppression de la condition de durée pour les liquidations à 65 ans
1975	Travailleurs manuels. Ouvrières mères de famille	Age : 60 ans (à taux plein)
1980	Exploitants agricoles	Suppression de la condition de durée pour les liquidations à 65 ans
1982	Professions libérales	Suppression de la condition de durée pour les liquidations à 65 ans
1982-1983	Salariés du secteur privé	Age du taux plein abaissé à 60 ans sous condition d'une durée légale de cotisations à 37,5 années
1984	Artisans et commerçants	Age du taux plein abaissé à 60 ans sous condition d'une durée légale de cotisations à 37,5 années
1986 (et jusqu'en 1990)	Exploitants du secteur agricole	Age du taux plein abaissé à 60 ans sous condition d'une durée légale de cotisations à 37,5 années
1993	Régime général, Salariés agricoles, Régime d'Alsace	La retraite à taux plein reste possible à 60 ans mais sous conditions de durée de cotisation qui sera relevée de 37,5 à 40 ans entre les générations 1934 et 1942

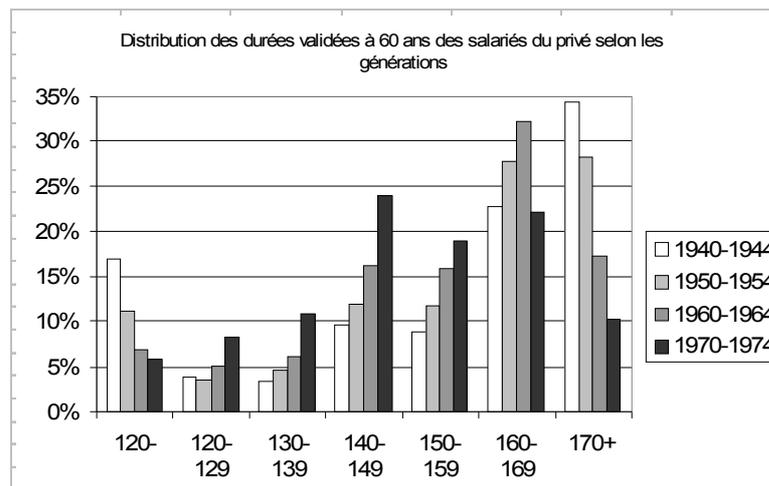
C'est en 1993 que Balladur s'attaqua à la réduction du montant des retraites des salariés du secteur privé par deux mesures principales :

- Prise en compte, pour le calcul de la pension, du salaire des vingt-cinq meilleures années et non plus des dix meilleures comme auparavant.
- Aligement, pour le calcul de la réactualisation des pensions, sur l'évolution des prix et non plus sur l'évolution moyennes des salaires.

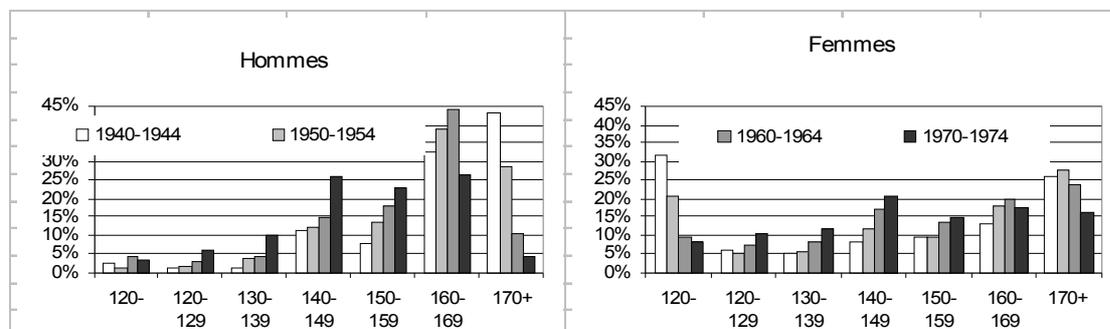
A elles seules, ces deux mesures ont entraîné, d'après la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), une perte de 6 % à 10 % pour les salariés liquidant leur retraite en 2003. Le salarié qui a liquidé sa retraite après les mesures Balladur a perdu, au total, 16 % sur les 10 ans, dont 9,5 % par la réévaluation des pensions selon l'indice des prix et non plus selon l'évolution des salaires. En effet, depuis 1994, les salaires ont progressé de 23 % alors que l'indice des prix n'a augmenté que de 13,5 % (*Vie Ouvrière* du 9 mai 2003). Sans compter qu'en 1996 et en 2001, les régimes de retraites complémentaires ont, eux aussi, modifié leur mode de calcul, entre autre pour aligner l'évolution de la valeur des points en fonction de l'évolution des prix et non plus des salaires.

Ainsi, fallait-il désormais cotiser pendant 40 ans et non plus 37 ans et demi, et être âgé d'au moins 60 ans pour faire valoir ses droits à la retraite. C'était une attaque de taille, massive, contre les retraites du privé (les deux tiers des salariés de ce pays) mais il n'y a pratiquement pas eu de protestation, mis à part quelques tracts syndicaux dans les entreprises pour que l'on ne puisse pas reprocher aux organisations syndicales de n'avoir rien dit. Aucune grève n'a été organisée, aucune initiative de combat n'a été prise alors par les syndicats. Il faut le dire, on n'a pas eu non plus des réactions grévistes du côté du prolétariat.

L'application des réformes en question, bien que très dures, était étalée dans le temps et la question des 37 ans et ½ passant à 40 concernait très peu de travailleurs à l'époque. Aujourd'hui encore, dix ans plus tard, les travailleurs du privé, dans leur très grande majorité, arrivent à 60 ans avec bien plus de 40 ans de cotisations. Quelque 59 % des salariés de la tranche d'âge 1940-44 ont plus de 40 ans de cotisations à 60 ans. Et le pourcentage monte à 83 % pour les hommes (44 % pour les femmes).



Pour l'instant, seules deux catégories du secteur privé ont été concernées par cette histoire des 40 au lieu des 37 ½ : les femmes salariées, qui n'ont accédé massivement au travail salarié que récemment sur un plan historique, et les travailleurs immigrés naturalisés dans les dernières décennies. A l'heure actuelle, seulement 40 % des femmes salariées liquident leur retraite à 60 ans. Elles vont le plus possible jusqu'à 65 ans, alors que 77 % des hommes liquident dès que possible à 60 ans et seulement 10 % vont jusqu'à 65 ans.



La fin programmée des préretraites

Sur ce point, la volonté proclamée par l'Etat et le MEDEF depuis cinq ans de mettre fin aux préretraites est inquiétante. Les données exposées plus haut concernent les liquidations des retraites CNAV et complémentaires. Mais, depuis 1972, différentes possibilités ont été développées pour la cessation d'activité avant l'âge de la retraite.

Salariés en préretraite (1992-2002).

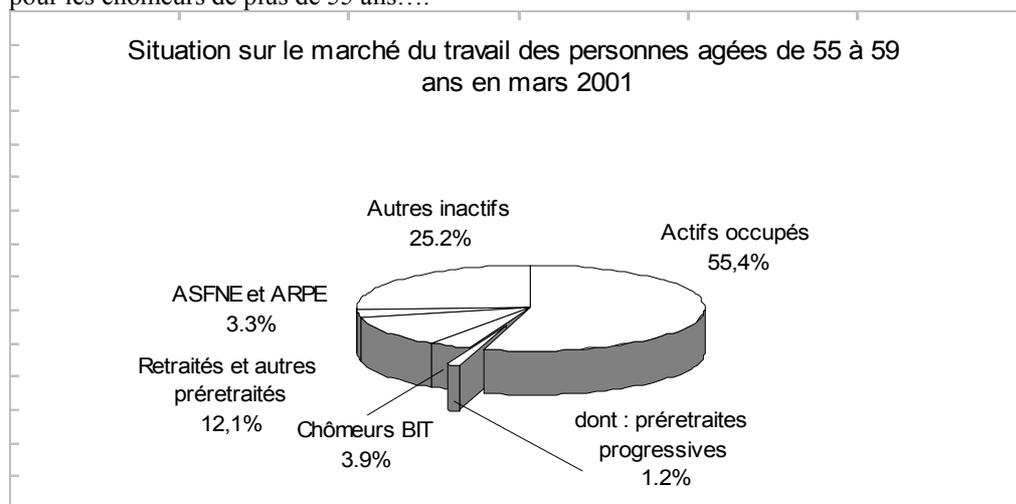
Année	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Entrés durant l'année	50354	66691	71744	53191	97488	97060
Total en préretraite	175672	191807	210129	207551	232637	238677
Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Entrés durant l'année	89609	86099	77498	64532	38000	NC
Total en préretraite	231800	217747	215974	204532	160000	NC

Source : UNEDIC

C'est d'ailleurs l'une des contradictions insurmontables de la situation créée par la nouvelle réforme Fillon-Chérèque. Le MEDEF, le gouvernement et la CFDT affirment qu'il faut repousser l'âge de la retraite et cotiser plus longtemps. Mais les patrons, massivement, font tout ce qu'ils peuvent pour se débarrasser des salariés qui dépassent la cinquantaine, surtout des plus de 55 ans.

Depuis 1998, les bénéficiaires des préretraites n'ont cessé de décroître, et le mouvement s'accélère. En 2001, les derniers chiffres publiés montrent que la baisse des nouveaux bénéficiaires a été de 25,9 % par rapport à 2000. La volonté affirmée par le gouvernement d'en finir avec l'Allocation spéciale du Fonds national pour l'emploi (ASFNE) entre dans la réalité des faits, malgré une remontée, en 2002, après cinq ans de baisse consécutive. La préretraite Unedic dans le cadre de l'ARPE cesse en 2003. Et même si en 2000 les CASA (Cessation d'Activité des Salariés Agés) et CATS (Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés) ont été créés par accord de branche d'activité (pas toutes) entre syndicats patrons et Etat, le dispositif devrait s'arrêter en 2005. Néanmoins, en 2001, encore 44.6 % des salariés du privé sont hors activité dans la tranche d'âge 55-59 ans.

Moins de préretraites mais plus de chômeurs. Jusqu'au début de l'année 2003, les Assedic servaient aussi de solutions de préretraite puisque licenciés à 55 ans, les chômeurs recevaient des allocations jusqu'à 60 et étaient dispensés de recherche d'emploi (leur nombre étant loin d'être négligeable). Mais depuis la convention du 20 décembre 2002 sur la situation financière de l'Unedic, les durées d'indemnisation ont été réduites, notamment pour les chômeurs de plus de 55 ans....



Les salariés du public frappés en premier par la réforme Chérèque-Fillon

Grâce à la défaite d'Alain Juppé en 1995, l'ensemble des salariés du secteur public - fonctionnaires, salariés de l'Etat, des collectivités territoriales, etc. - n'avaient pas changé de régime jusqu'ici. C'est pourquoi,

pour dure que soit l'attaque subie par les salariés du privé avec la réforme Chérèque-Fillon, dans l'immédiat, cette dernière est bien plus douloureuse pour les salariés de l'Etat et du secteur public en général.

La réforme Fillon vise à réduire de beaucoup l'écart de régime entre les salariés du public et celui du privé.

1. 40 ans de cotisations pour tous en 2008, puis allongement à 41 ans en 2012 et 42 ans en 2020.

Dans la fonction publique, la durée de cotisation va donc augmenter d'un semestre tous les ans pendant cinq ans. Il sera possible, à partir de 2004 et sans limite d'âge, de racheter au plus trois années maximum de cotisations pour une somme comprise entre 7.000 et 10.000 euros....

C'est évidemment le point le plus important qui sous prétexte d'équité repousse de 4,5 ans la perspective de retraite pour les salariés du public ; et quand même de deux ans pour ceux du privé. Aggravation d'autant plus durement ressentie par les salariés à mesure qu'ils approchent de l'échéance. C'est, avec une louche de mieux, la réforme Juppé avortée en 1995. Outre les salariés du secteur public (hommes et femmes), sont particulièrement visées les femmes, pénalisées par les interruptions de carrière motivées par les exigences de famille, les prolétaires ayant commencé tard à travailler (études et/ou chômage), les salariés à contrat partiel (intérimaires ; CDD ; temps partiels ; etc.) et les immigrés régularisés après l'âge de 18/20 ans.

2. Dans le public comme dans le privé, les pensions seront indexées sur les prix et non plus sur les salaires.

Le nouveau système comprend également la création d'un régime de retraites complémentaires pour intégrer les primes des fonctionnaires à concurrence de 20 % du traitement.

L'intégration de 20 % des primes dans le calcul des pensions à venir, apparaît comme une sucrerie en rapport à la baisse des pensions que va engendrer l'alignement de l'évolution des pensions sur les prix. Rappelons que pour les salariés du privé, cette mesure prise isolément a engendré 9,5 % de manque à gagner sur les retraites entre 1994 et la fin 2002. Remarquons aussi qu'il n'est toujours pas question de faire entrer les primes liées à l'intéressement dans le salaire de référence pour les retraites du privé. Au contraire, ces dernières années, des assouplissements ont été offerts aux patrons pour sortir de l'assiette de cotisations des salariés en activité, certaines primes qui l'étaient jusque-là (primes d'équipe entre autres), ce qui diminue d'autant les retraites à venir.

3. 85 % du SMIC net (environ 83 % aujourd'hui) au moment de la liquidation après une carrière complète dans le privé.

Cette mesure est applicable dans cinq ans. Pour parvenir à cela, on procédera à une revalorisation de 3 % au 1^{er} janvier 2004, puis 3 % en 2006 et 3 % en 2008.

Ce point a été présenté par certains commentateurs comme concernant un salarié sur quatre dans le privé. Mais en fait, leur très grande majorité n'est concernée que par des sommes dérisoires. Car il y a peu de salariés qui ont été au SMIC pendant les 40 ans de leur vie active (jusqu'en 2008, cela ne concernera au maximum que 200 000 travailleurs !) Surtout quand on connaît le niveau dérisoire du SMIC (ancêtre du SMIC) avant 1968 : il ne concernait en effet que 200 000 travailleurs tellement il était bas.

Cette augmentation de la retraite minimum, si elle concerne des masses plus importantes de retraités dans l'avenir, voudra dire que ce qu'on nous prépare aujourd'hui est d'être de plus en plus nombreux à être payés au SMIC ou moins. Bel avenir !

4. Départs anticipés.

Pour les salariés du privé : 42 ans de cotisations pour ceux qui ont commencé à travailler à 14 ou 15 ans départ à 56 ou 57 ans, et 58 ans ceux qui ont 41 ans de cotisations. Ceux ayant commencé à 16 ans pourront partir, avec 41 ans de cotisation, à 59 ans.

C'est le véritable point d'orgue de la réforme, qui a permis le ralliement officiel de la CFDT au projet de loi gouvernemental (qui est une émanation de la réflexion et des propositions de ce syndicat). Cela concerne plusieurs centaines de milliers de travailleurs dans les dix ans à venir. Mais ses effets positifs vont, très rapidement, aller en diminuant, compte tenu, à la fois, de l'évolution de la scolarité obligatoire dans les années '60 (tranche d'âge des salariés notamment visés par cette réforme) et, surtout, avec la fin programmée des préretraites. L'arrêt de tout départ anticipé subventionné est un objectif clé de la bourgeoisie et de son Etat. Objectif soutenu par toutes les organisations capitalistes transnationales. La directrice adjointe de l'Emploi et des Affaires Sociales de l'OCDE a déclaré, selon un communiqué de l'AFP du 19 mai 2003, que « *le plus important pour la France serait de supprimer tout dispositif de subvention des mécanismes de départ anticipé à la retraite* ».

5. Décote. Tout salarié n'ayant pas cotisé la totalité de ses annuités verra sa pension minorée s'il part en retraite avant 65 ans. Minoration de 5 % par année manquante pour tous à partir de 2015. Dans le privé, la décote passera de 10 % aujourd'hui à 6 % en 2009 et 5 % en 2013. Dans le public, ce sera 3 % en 2011 et 5 % en 2015.

Surcote. A partir de janvier 2004, au-delà des 60 ans, toute année travaillée en plus de la durée requise pour la retraite à taux plein majorera la pension de 3 %.

Le droit de partir à 60 ans est certes garanti sur le papier, mais avec décote. Le droit de liquider sa retraite à 65 ans est maintenu quelle que soit la durée de cotisations. Quant à la surcote, le nombre de ceux qui veulent s'accrocher au travail salarié alors qu'ils ont la possibilité d'une retraite à taux plein est tellement

dérisoire que nous n'avons pas trouvé trace de cette catégorie dans la masse de documents que nous avons consultée. Le seul assouplissement compris dans le projet concerne les années à temps partiel des fonctionnaires, qui seront comptabilisées comme des années pleines.

Ce point contient toute la philosophie du projet gouvernemental : il n'est pas question de retenir au travail les salariés qui voudront arrêter à 60 ans, mais il est question de baisser les pensions.

6. Salaire de référence.

Confirmation de la réforme Balladur de 1993. Pour le privé : moyenne des 25 meilleures années en 2008. Pour le public : on garde le principe d'une moyenne des 6 derniers mois, mais pour combien de temps ?

7. Cotisations salariales.

Statu quo dans le public (7,85 %) et hausse de 0,2 % dans le privé à partir de janvier 2006. Il est d'ores et déjà prévu de relever de 3 % en 2008 les cotisations salariales du privé.

A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler les niveaux actuels de cotisations salariales. Dans le privé : (base et complémentaires) 10,35 % pour les non cadres ; 9,75 % pour les cadres. Dans le public : 7,85 %.

Si l'on se réfère au total des cotisations salarié + employeur, on parvient à 25,7 % pour le privé et à 41,5 % pour la fonction publique civile (estimation de la commission d'orientation des retraites citée dans *Les Echos* du 3 février 2003).

Les "services actifs" de la fonction publique ne sont pas affectés par la réforme. La réforme ne touche pas au statut des fonctionnaires qui peuvent partir à 50 ou 55 ans dits en "service actif" (régimes spéciaux).

Enfin, le gouvernement et les syndicats signataires se sont engagés à redéfinir la cartographie des emplois pénibles. Pour les infirmières et les aides-soignantes, 10 ans de travail vaudront 11 ans de cotisations. Des discussions de cette nature vont être menées pour les enseignants des zones d'éducation prioritaire (ZEP).

La réforme Chérèque-Fillon colle à l'évolution du marché du travail

La réforme des retraites part du présupposé idéologique de l'exigence d'une plus grande solidarité entre générations de travailleurs, compte tenu de l'évolution démographique. Dans les années à venir, le nombre de retraités va progresser sensiblement. Les salariés en vie sont au travail et vieillissent d'un an tous les douze mois ! On peut donc prévoir très précisément que la très nombreuse génération d'après 1945 partirait en retraite dès 2005-2006. Cet effet démographique est accentué par l'allongement de l'espérance de vie.

- En 2000, l'espérance de vie à 60 ans était de 15,2 années pour les hommes et de 22,7 années pour les femmes.
- En 2035, elle pourrait atteindre 25 ans pour les hommes et 30 ans pour les femmes.

Sauf élément imprévisible à ce stade, du type d'une crise économique d'une gravité comparable à celle de la Russie dans les années '90, d'une bonne guerre ou d'épidémies de pneumonie atypique, de virus du Nil ou d'Ebola qui purgerait la population de quelques dizaines de millions d'individus, le vieillissement de la population va se poursuivre. Les tenants de la réforme Chérèque-Fillon en appellent au fameux rapport entre retraités et population active. En 2002, ce ratio est de 0,38. En 2020, il serait de 0,54. En 2050, il atteindrait 0,78. (*Direction des études de synthèse économique*, juillet 2002).

Toujours d'après ce même organisme, les nouveaux besoins de financement du système de retraites sont évalués entre 4 et 6,5 points du PIB en 2040. Et ce, dans un scénario 'optimiste' de stabilisation du chômage à 4,5 % à partir de 2010 (il dépasse les 9 % actuellement) et comportant une augmentation annuelle de la productivité du travail de 1,6 %.

Ainsi, si en 2002, la CNAV et les caisses de retraites complémentaires ARRCO et AGIRC sont à peu près exactement en équilibre financier, à partir de 2005-2006, les engagements financiers des régimes de retraites vont grimper et dégager des déficits croissants. Cette réalité, dans les conditions indiquées, est incontestable. C'est sur cette réalité que se sont fondés les arguments gouvernementaux et syndicaux (y compris des organisations opposées à la loi Chérèque-Fillon) pour appeler à une réforme du système de retraite.

Sans contester ces chiffres, notre raisonnement est radicalement différent. Et ce pour plusieurs raisons.

1. La retraite n'est d'autre qu'une portion de salaire différé, dont le niveau correspond historiquement à la fois au développement des forces productives et à l'état des rapports de force entre les classes. Nous considérons ainsi les cotisations salariales et patronales comme un tout qui compose une fraction du salaire, de la même manière que les entreprises les inscrivent aux coûts salariaux dans leurs bilans. Coût de production pour le capital, salaire pour l'ouvrier, voilà résumée notre conception des retraites. Toute atteinte au salaire – et celle visant à réduire la période de rémunération des prolétaires sortis définitivement de l'astreinte au travail en est une – doit être fermement combattue.
2. Il n'est nullement question de solidarité entre générations. L'acceptation de ce principe revient à faire endosser aux travailleurs en exercice une partie du salaire différé de ceux qui ne sont plus comptabilisés dans la population active. Derrière le discours de la solidarité intergénérationnelle, la vérité est toute autre : lier plus étroitement les prestations fournies à la retraite avec le montant réel des cotisations versées. Ce que le gouvernement définit comme convergence entre prestations et

cotisations. Face au creusement progressif des déficits des caisses de retraite, l'Etat ne veut pas être amené à faire l'appoint quand ses défauts de couverture apparaîtront. Et les patrons ne veulent pas accroître les coûts salariaux par une augmentation des cotisations patronales.

3. La réforme des retraites prend en compte le fait que le montant total des cotisations pour chaque salarié va se réduire sur l'arc complet de la vie. Elle anticipe aussi que la hausse du montant mensuel des cotisations provoquée par la revalorisation des rémunérations ne sera guère suffisante pour compenser la baisse du montant total des cotisations versées sur l'arc d'une vie. Et ce en raison de la modification en profondeur du marché du travail.
4. Après l'adoption de la loi Chérèque-Fillon, peu de travailleurs ira au-delà de 40 ans et les retraites seront de plus en plus faibles. En 2001, environ 40 % des salariés du privé partis à la retraite avait cotisé pour moins de 40 ans. Actuellement, l'âge moyen de départ à la retraite n'est pas 60 ans, mais 57. Dans la fonction publique, la durée moyenne de cotisation est inférieure à 34 ans.

Les femmes, très représentées chez les fonctionnaires, en sont à 32 annuités. Leur afflux en masse sur le marché du travail dans les trente dernières années n'a pas été accompagné par un allègement de leur travail domestique, ce qui se traduit par une plus forte proportion d'années non travaillées, donc n'ajoutant pas de droits supplémentaires à la retraite. Aujourd'hui, quelque 30 % des salariés nés après 1960 ont moins de 10 ans de cotisations¹. La période des études s'allonge, avec une entrée dans la vie active en moyenne à 22 ans actuellement. L'âge moyen de fin d'études était de 15 ans pour les générations nées avant 1930, de 17,5 ans pour celles de 1950 et de 21 ans pour celles de 1980. Souvent, l'acquisition d'un poste de travail stable et à temps plein est pour les 25 ans et plus. A l'autre bout de la vie active, les patrons se défont de plus en plus tôt des travailleurs les plus âgés, trop chers, trop lents et pas assez au fait des nouvelles technologies à leur goût. C'est encore des cotisations en moins...

Les gains de productivité, la précarisation et la flexibilité du travail sont positifs pour les capitalistes parce qu'ils permettent de comprimer les coûts salariaux, mais génèrent moins de cotisations à la retraite. D'après un calcul simple, si les travailleurs cotisaient réellement pendant 40 ans à taux plein, selon les règles en vigueur avant la loi Chérèque-Fillon et, les salariés se paieraient 20 ans environ de retraite à 75 % de leur rémunération brute, soit cinq ans de plus que la moyenne d'espérance de vie (de 75 ans aujourd'hui pour les hommes). Mais combien de travailleurs peuvent prétendre à des cotisations à taux plein pendant 40 ans ? Et combien dans dix ou vingt ans ? C'est tout le problème auquel tente de donner une réponse favorable à l'Etat et aux patrons la loi Chérèque-Fillon.

La répartition, c'est un piège pour les travailleurs. Ceux qui présentent ce mode de financement et de gestion des retraites comme une conquête des prolétaires oublient que, par ce biais (comme par d'autres ailleurs), les classes dominantes sont parvenues à ponctionner le salaire ouvrier pour différer la jouissance d'une de ses parties à beaucoup plus tard, après la fin de la période du travail.

Répartition, égale partage des 'frais' de financement des retraites entre les bénéficiaires, les travailleurs, et ceux qui ont profité de l'intégralité des fruits de leur travail, les patrons.

Répartition, engendre cogestion et paritarisme entre les organisations patronales et les syndicats, réunis pour 'administrer' conjointement (y compris sur un mode conflictuel) une portion du salaire.

Répartition donc, c'est l'extension de la démocratie sociale du capital au détriment de l'autonomie de classe.

Alors, si le niveau des retraites et l'âge de départ du travail concernent réellement les travailleurs et méritent qu'on se batte pour les défendre, voire les améliorer, le mode de gestion et de financement des régimes de retraite n'est pas un terrain propre et propice à la lutte de classe. Répartition plus ou moins à la française, capitalisation, épargne salariale, financement, trou financier, etc. ce sont des thèmes qui profitent exclusivement au capital pour co-responsabiliser (c'est-à-dire soumettre davantage) la classe ouvrière dans la gestion de son exploitation.

Capitalisation ? Répartition ? Quoi ?

Tous les bien-pensants présentent le système par répartition comme le fin du fin de la solidarité inter générations et de la justice sociale. Mais la situation actuelle, celle du déficit prévisible du système de retraite, est le fruit direct du système par répartition qui s'avère n'être pas plus une bonne solution pour les travailleurs que les autres mécanismes qui n'en sont pas non plus.

Ceux qui se placent sur le terrain de la gestion des caisses plaident à l'unisson pour l'augmentation des entrées d'argent des organismes de retraite. Que cela passe par « faire payer les patrons » et/ou « faire payer l'Etat » ou « augmenter la durée et/ou le montant des cotisations salariales », ce sont toujours les prolétaires qui vont casquer. Jusqu'à nouvel ordre, nous ne connaissons pas d'autre création de valeur que le travail productif

¹ Source INSEE

des salariés. Quand la proportion de retraités par rapport aux actifs augmente, quel que soit le cheminement de la plus-value extirpée et réalisée sur le marché à ceux qui travaillent, ce sont tout de même toujours eux qui payent.

Si les syndicats veulent absolument sauver ce système (la CFDT et la CGC ont signé avec Fillon en jurant leurs grands dieux que c'était dans ce but), ce n'est pas parce qu'il est LE bon, mais simplement parce qu'ils en sont gestionnaires.

Coté patronat et gouvernement, pour ne pas se couper de leurs alliés syndicaux, ils veulent bien laisser le système en l'état et faire face au mécontentement des salariés en prenant en charge la réforme pour en assurer le financement. Et il faut avoir un sacré culot pour présenter le régime par répartition comme le sommet de la solidarité alors que les retraités les plus maltraités par la vie et le système d'exploitation sont contraints d'essayer de survivre avec le minimum vieillesse à 578 euros par mois.

Cette opposition entre répartition et capitalisation présentée comme le bien contre le mal, est une usurpation. La répartition n'est rien d'autre que l'achat par le salarié - tout au long de son activité et sous la forme de salaire différé - d'annuités qui lui donneront droit à retraite en fin de carrière pour le régime CNAV, et d'achat de points pour les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC.

Faire converger cotisations et prestations, voilà le mot d'ordre partagé par l'ensemble des forces qui plaident pour la répartition 'à la française'.

D'ailleurs, en fin de carrière, au moment des liquidations, on parle couramment de points capitalisés aux régimes de retraites complémentaires. Le salarié qui n'aurait pas acheté, par cotisation, des points de retraite (ça existe encore, bien que ce soit obligatoire depuis 1972) aurait zéro de retraite complémentaire.

Et là encore, la farce du système prétendu le plus égalitaire vole en éclat. L'affiliation aux régimes ARRCO et AGIRC se fait sur la base d'un taux minimum de cotisations. Mais il n'est pas le même pour tout le monde. Les salariés cotisent et les patrons aussi, mais à des taux différents selon les entreprises. Ainsi, les entreprises dites 'sociales', où les patrons sont prêts à distribuer quelques miettes pour essayer d'acheter la paix sociale, accordent des taux de cotisations patronales élevés et font valoir auprès des ouvriers qu'ils auront droit à une bonne retraite parce qu'ils sont dans 'une bonne entreprise'. Dans ces cas là, les retraites complémentaires peuvent presque atteindre la pension CNAV. En revanche, les ouvriers des 'sales boîtes' - où les patrons pratiquent une politique salariale différente et choisissent de payer le minimum des minimums - se retrouvent, en fin de carrière, avec des retraites complémentaires dérisoires. Si cela n'est pas exactement la définition de la capitalisation, qu'est-ce c'est ?

La diabolisation de la capitalisation opposée à l'idéalisation de la répartition conduit à des paradoxes cocasses.

Pour les fonctionnaires, en plus des retraites, il existe la PREFON. C'est une retraite par capitalisation en gestion collective de portefeuille d'actions. Le salarié individuellement place pendant sa vie active les sommes qu'il décide. Or, la PREFON a été créée par les syndicats, et ce sont eux qui la gèrent directement.

Dans le privé, l'option de l'épargne salariale existe depuis bien longtemps dans les grandes entreprises (et depuis trois ans dans les autres). En 2000, près de 40 % des salariés du privé travaillaient dans des sociétés ayant signé des accords dits d'épargne salariale. C'est tout simplement une épargne long terme individuelle, assortie d'incitations patronales et étatiques par le biais de l'abondement et des déductions fiscales, placée en Fond Commun de Placement (FCP) ou en Fond Commun de Placement en titres de l'Entreprise (FCPE), formule presque identique aux fonds de pension anglo-saxons. Les syndicats, grands pourfendeurs des fonds de pension, sont dans les comités de gestion ! Récemment, à un congrès de syndicats CGT, on a abordé la question de s'en retirer. Mais décision a été prise de continuer... Bizarre, comme c'est bizarre. !

Il n'y a pas de bon système de financement et il ne peut pas y en avoir, parce que les pensions de retraites sont un salaire différé, dépendant, à l'instar du salaire direct, du rapport des forces entre travailleurs, patrons et Etat. Il ne peut y avoir de juste salaire - même différé - dans un système basé sur l'exploitation du travail humain qu'on appelle capitalisme.

Il faut vraiment que le capitalisme soit maudit pour arriver à cette aberration que le salarié, le prolétaire en termes clairs, celui qui vend sa force de travail pour un salaire, soit amené à considérer toute activité laborieuse comme une coercition et que son souhait le plus cher soit d'en sortir le plus vite possible. Vieillir vite en travaillant pour arriver le plus vite possible à la retraite, voilà la règle imposée par l'exploitation.

Le prolétaire est contraint, par des rapports de production fondés sur son oppression et son exploitation, de refuser de concevoir toute activité productive collective comme un élément fondateur de sa vie et, plus largement, de celle de l'être humain. L'obligation de travailler est longtemps corrélée à l'exigence de sa survie et de celle des siens. Sa vie semble donc commencer là où s'arrête le travail. Donc, il faut y échapper le plus vite possible. A l'inverse, pour le capitaliste, le prolétaire n'est digne de considération que dans la mesure où il est au travail, il produit bien et vite et qu'il y revient le lendemain. Lorsque, pour des raisons variées, ce dernier n'est plus en mesure d'assurer au capitaliste un taux de plus-value compétitif, il ne sert plus à rien. C'est vrai pour les handicapés, c'est vrai pour les prolétaires âgés, pour les travailleuses avec des enfants, etc.

Bien sûr, les Etats des pays les plus riches peuvent, si nécessaire, s'imposer quelques contraintes. On ne tue pas les vieux, on leur assure une retraite. Mais c'est vraiment sans intérêt pour le capital.

Nous, qui sommes des communistes, avons l'audace de parler d'une société humaine, dans laquelle la notion de travail comme contrainte aurait disparu, parce qu'elle-même émane du salariat qui devra disparaître. En conséquence, la notion de retraite perdra de son sens. Nous prétendons que toutes les fonctions de la vie, y compris les fonctions productives, peuvent être intégrées dans un ensemble où elles seraient vécues comme un élément de la vie, comme manger, boire ou dormir, faire l'amour, écouter de la poésie ou étudier la botanique.

Nous sommes des rêveurs ? Voire ! Car cela est tout de même plus réaliste que de croire le monde actuel immuable, ce monde où les prolétaires passent le plus clair de leur jeunesse sous le joug du travail forcé, animés par le seul espoir de pouvoir profiter quelques années d'une retraite rebut.

En attendant, bien sûr, il faut se battre contre toute atteinte à nos conditions d'existence, donc, dans l'immédiat, il faut s'opposer à la loi Chérèque-Fillon. Mais sûrement pas au nom de la défense de la répartition 'à la française' !

Ne pas céder au nouveau mythe du printemps 2003

Le printemps 2003 aura été marqué par ce qu'il est convenu d'appeler « *les mouvements sociaux* ». D'abord la grève de l'éducation nationale, commencée à l'initiative de quelques établissements de province (mimars au Havre), puis la Réunion, le Nord, la Seine Saint-Denis, le Gard, etc. Elle s'est développée de façon chaotique pour toucher jusqu'à 200 000 salariés, très majoritairement des enseignants. De recul en redémarrage, elle aura duré plus de deux mois. Grève qui a débuté sur la question du projet gouvernemental de décentralisation entraînant le changement de statut des personnels non enseignants, déplacés dans la fonction publique territoriale². Il s'agissait d'une véritable rupture de contrat de travail pour les travailleurs visés, avec, à la clé, des conditions de travail et, à terme, de rémunération, détériorées.

Depuis plus d'un an, les milieux enseignants sont aussi en rogne contre différentes mesures gouvernementales qui vont de la suppression annoncée de 20 000 emplois jeunes d'aides éducateurs et de 5 à 6 000 surveillants, à la réduction des dotations globales d'heures de cours. En toile de fond, il y a le désarroi généralisé d'entretenir des chômeurs afin qu'ils n'apparaissent pas trop tôt dans les statistiques du chômage et dans les livres de comptes des Assedic.

L'annonce de la réforme des retraites s'est greffée sur cette situation, en la rendant encore plus explosive, sachant que les enseignants figurent parmi les plus touchés par l'alignement à 42 ans de cotisations pour accéder à une retraite à taux plein.

Dans l'Education Nationale, une vraie grève de masse, quoique minoritaire, laissera des traces, aussi bien dans les rapports avec l'Etat-patron que dans les consciences des grévistes. Son ampleur et sa dureté ont été les deux facteurs décisifs qui ont permis d'obtenir notamment que le gouvernement cède sur le transfert du personnel non technique et non enseignant à la fonction publique territoriale et le paiement des jours compris entre deux journées de grève.

A plusieurs reprises, la situation a échappé des mains des organisations syndicales. Dans bien des secteurs, les enseignants ont fait grève sans contact ou presque avec 'leurs' syndicats, ont mené des opérations qui n'avaient pas forcément la bénédiction de leurs appareils, qui, d'ailleurs, le plus souvent, n'étaient même pas au courant.

A peu près en même temps, les organisations syndicales opposées à la loi Chérèque-Fillon, en s'appuyant sur les bataillons nourris d'enseignants en colère, ont lancé nombre de mobilisations contre le projet de réforme, des journées d'action interprofessionnelles à répétition, d'immenses rassemblements à Paris et dans les villes de province et des grèves qui se voulaient 'tournantes' entre secteurs de travailleurs.

Certaines initiatives ont été très suivies dans plusieurs secteurs de la fonction publique, notamment la SNCF et les transports urbains, avec les syndicalistes locaux, toutes tendances confondues, aux commandes pour tenter, le lendemain, de reconduire les grèves qui avaient bien marché la veille.

Malgré cette profusion d'activisme souvent sincère, il faut cependant bien constater que rares ont été les expériences de poursuite de la grève entre les journées nationales d'action orchestrées par les confédérations. Il y a eu les éboueurs de Marseille, Brest et Bordeaux, quelques compagnies de transport dans différentes villes, mais bien peu de grévistes à la SNCF et ailleurs, même si des perturbations ont été ressenties par les « usagers ».

Ne nous y trompons pas. L'ampleur des perturbations n'est pas forcément le reflet d'une participation numériquement significative à la grève. Or, en matière de lutte, si la détermination est un facteur important, le nombre de grévistes l'est encore d'avantage, surtout quand il s'agit de faire reculer un gouvernement qui joue son va-tout sur les mesures contestées.

Et, surtout, comme en novembre-décembre 1995 et même comme en 1993, la grande masse des travailleurs de l'industrie et du secteur privé en général n'est pas allée au combat, aussi bien en termes de participation aux défilés que lors des grèves. Même les journées d'action syndicales ne se sont traduites que par des débrayages, dont ceux avec une certaine ampleur se comptent sur les doigts des deux mains.

² C'est l'ensemble des fonctionnaires qui ne travaillent pas directement pour l'Etat mais pour les instances, régionales, départementales et communales.

Des premiers éléments de réflexion

Les luttes de la classe ouvrière, le plus souvent, échappent aux raisonnements qui tentent de la rationaliser. Comprendre la nature et l'ampleur d'une grève représente, pour les révolutionnaires, un élément central de jugement de l'état de combativité du prolétariat. Il ne faut pas se tromper sur le constat, ni dans un sens, ni dans l'autre. C'est rarement parce qu'il y a toutes les bonnes raisons d'arrêter la machine qu'on l'arrête. C'est bien plus aléatoire que cela.

Une chose est certaine, en 1968, les premières usines qui ont arrêté - et pendant plusieurs jours - ne formulaient pas de revendications. Le facteur déclenchant était ailleurs, il était tout autre. Exactement même constat peut être fait pour ce qui est du début des agitations ouvrières autonomes aux usines Fiat de Turin, en Italie, à l'automne 1969.

En ce printemps 2003, les travailleurs qui ont pris l'initiative de tenter de gagner leurs camarades de travail à la grève ont eu raison, cent fois raison. Mais, globalement, ils n'y sont pas parvenus. Les centaines de milliers de participants aux rassemblements à Paris et ailleurs sont une chose. Ce qui se passe le lendemain matin à l'usine, au bureau ou sur le chantier en est une autre. Et c'est celle-là qui est déterminante. En aucun cas, l'ampleur des grands rassemblements syndicaux n'est un élément d'appréciation suffisant qui permet de comprendre la lutte de classe. La grève est une chose, l'action syndicale, même puissante, en est une autre. Les rapports entre ces deux pôles sont bien moins étroits que les réformistes de tous poils essayent de le faire croire.

Ce ne sont pas les syndicats qui ont initié la grève de l'éducation nationale mais des enseignants (dont beaucoup étaient certes syndiqués) qui ont pris l'initiative qui correspondait à leur perception de la colère et de la conscience de leurs camarades à cet instant. La grève s'est développée, avec des hauts et des bas, parce que des dizaines et des centaines de milliers d'enseignants se sont gagnés à l'idée qu'il fallait agir et que c'était possible. Les hésitations, les reculs, les convictions, les moments d'euphorie et des doutes n'ont pas manqué, ...mais la grève c'est précisément cela. Les grands rassemblements syndicaux traîne-savates n'ont pas grand-chose à voir.

Alors, ceux qui ont appelé à grands cris à la grève générale (surtout les quinze derniers jours, en plein recul du mouvement, y compris à l'Education nationale) se trompaient profondément, voire sciemment, quant à l'analyse de la situation. Le fait de se réfugier derrière l'argument bêtement imparable qui voulait qu'« *il faut pousser les syndicats à la grève générale* » n'a rien changé à la donne. Partant de la réalité - mal comprise - qui veut que les syndicats soient un facteur majeur de la stabilisation et de normalisation des rapports entre la classe ouvrière et la bourgeoisie, ils en ont conclu que si la grève n'était pas allée plus loin, c'était la faute des syndicats.

Or, demander à d'autres de faire ce qu'on n'est pas capable de faire par soi-même est un signe d'impuissance et du défaut de compréhension de la dynamique propre à la lutte de classe. Cette erreur conduit très logiquement à tenter de convaincre les prolétaires qu'ils doivent s'en remettre aux syndicats pour organiser les grèves. Ce cheminement va en sens inverse de la formation de la conscience de classe. N'en déplaise à tous les syndicalo-gauchistes de la planète et de la galaxie, les travailleurs ne sont jamais aussi forts que lorsqu'ils sont capables de s'occuper eux-mêmes de leurs affaires, sans recourir à l'aide des dieux et des syndicats.

Puisqu'on parle de mai 1968...

Des vieux militants à la mémoire étonnamment sélective, ou des plus jeunes qui ne l'ont pas vécu, ont cru pouvoir faire le rapprochement avec mai 1968 ; conséquence directe de la confusion ambiante et des appels impuissants à la grève générale.... Il est donc nécessaire de revenir sur le démarrage de ce fameux mai 1968.

D'abord, il y avait le puissant mouvement politique de contestation étudiante qui, en quelques semaines, avait chamboulé la donne. Les étudiants s'affrontaient dans les rues avec la police et les CRS. Ils ne combattaient pas pour obtenir davantage de places assises dans les facs ou pour augmenter leurs points de retraite, mais pour changer le monde, renier l'autorité, balayer la morale, vivre ensemble enfin libres. Pendant des semaines, le PCF, à travers son organisation militante, et l'UEC (Union des étudiants communistes), qui avant la vague soixante-huitarde était une formation puissante et influente dans les milieux étudiants, se sont trouvés débordés et complètement écartés des combats. Car, rappelons-le, la politique du PCF était de condamner violemment la contestation étudiante, les gosses de riches (les étudiants) qui s'étaient choisis un « *Allemand* » comme leader.

Cette propagande ordurière influençait profondément l'opinion que les ouvriers se faisaient des luttes estudiantines. Pour le PCF, la classe ouvrière ne pensait pas à la grève, ne contestait pas, faisait preuve de responsabilité et - pourquoi pas ? - de patriotisme. Le fossé, bien réel, était méticuleusement creusé par les staliniens. Puis, progressivement, cet état d'esprit a commencé à changer parmi les plus jeunes ouvriers (qui souvent avaient des copains étudiants) et, le vendredi 10 mai 1968 au soir, quand les étudiants ont dressé des barricades au Quartier Latin, des jeunes prolétaires, qui entendaient à la radio que ça bagarrait sec avec les flics, ont rejoint les lieux. Le PCF, qui était encore, faut-il le préciser, un vrai grand parti de masse, solidement implanté au sein de la classe ouvrière, a senti le courant d'air. S'il avait été rayé de la carte du milieu étudiant, il n'était guère question pour lui de laisser la situation filer parmi les ouvriers.

Le samedi 11 mai donc, dans la matinée, la CGT a pris l'initiative d'appeler à une journée de grève générale, le lundi 13 mai. Les autres syndicats, CFDT et FO (très peu représentatifs au demeurant) ont suivi. Le

13 mai, la grève générale a été très moyennement suivie. Par contre, la manifestation de l'après-midi, dans les environs des gares de l'Est et du Nord, s'est transformée en un formidable rassemblement. De toute évidence, les bataillons de la classe ouvrière parisienne étaient présents (rappelons qu'en 1968 toute la ceinture parisienne était truffée de grandes concentrations industrielles). Bien difficile d'ailleurs de parler de manifestation au sens classique. C'était noir de monde de Barbès à République et de la porte Saint-Martin à Stalingrad. Là, il se passait réellement quelque chose dans la conscience collective. Les 14 et 15 mai, quelques usines se sont mises en grève, dont notamment Renault à Cléon et Sud-Aviation à Nantes. Les NMPP étaient déjà en grève depuis quelques jours.

C'est le 16 mai que tout a basculé. Jusque-là, la CGT et le PCF étaient contre la grève à quelques exceptions près (à Cléon, par exemple, la CGT était en effet dans le coup). Le 16 au matin, des grosses usines de la région parisienne ont débuté la grève. Très tôt, les chaînes de l'île Seguin, puis l'Alstom de Saint Ouen. Une fois de plus, la CGT était opposée à ces mouvements. Là où il y avait vote, tout l'appareil militant votait contre. C'est ce fameux 16 mai, entre 10 et 12 heures, que tout a basculé. Le PCF a joué le tout pour le tout. S'il combattait la grève, elle aurait quand même lieu. S'il chevauchait le mouvement et en prenait la tête, il pouvait en revanche espérer canaliser la révolte. Malheureusement, c'est ce deuxième choix qu'il fit. Partout, dès l'après-midi, l'immense appareil militant CGT/PCF était aux avant-postes pour généraliser la grève. Même les boîtes où les travailleurs n'étaient pas prêts, de gré ou de force, les mêmes qui deux heures avant avaient voté unanimement contre la grève, prenaient en mains l'organisation des occupations d'usines. A leur manière, bien sûr, bien bureaucratiquement et sans laisser à d'autres l'initiative. Ils prenaient ainsi la direction des opérations. Ils n'allaient plus la lâcher. Et ce, pratiquement sans débordement, jusqu'à la reprise.

Qu'on se comprenne bien ! Que la CGT/PCF ait pris le virage comme nous le décrivons ici, c'est ce qu'il pouvait nous arriver de pire, pas de meilleur ! A partir de cet instant, la grève était sur des rails que la bourgeoisie connaissait. Elle savait où elle se dirigeait, et cela rendait le clivage entre prolétaires et stalinien infiniment plus difficile. Si la CGT/PCF avait persisté à condamner la révolte, à combattre la grève, il y aurait quand même eu un mouvement de classe d'ampleur. Celui-ci avait démarré AVANT leur revirement.

On ne refait pas l'histoire. Cependant, encore faut-il la comprendre. Revenons-en à aujourd'hui. Quand on lit, en ce printemps 2003, un tract de ce qu'il est convenu d'appeler l'extrême gauche qui se conclut ainsi : « *il faut faire reculer le gouvernement et obliger les syndicats à agir* », on est bien obligé de constater que ceux qui manifestaient en juin 1968 contre l'élection législative au cri d'« *élections pièges à cons* » ont vraiment changé... et ce dans un bien mauvais sens.

1995 : le retour 2

En fait, le mouvement qui a servi de référence implicite n'est pas mai 1968 mais plutôt novembre-décembre 1995. Pour le comprendre, il faut rappeler le contexte de ce dit mouvement.

D'abord, un gouvernement élu sur un pseudo-programme aux accents populistes qui n'a rien fait de concret pendant les six premiers mois et qui est pris soudain d'une frénésie de réformes.

Ensuite, les salariés de la SNCF inquiets de la remise en cause de leurs « avantages acquis » et principalement de la clé de voûte du pacte social à la SNCF : les retraites à 50 ans pour les roulants, et 55 ans pour les autres.

Puis, les salariés des autres entreprises du secteur dit « public » qui vivent peu ou prou les mêmes inquiétudes que leurs collègues de la SNCF (particulièrement les agents de la RATP au sujet des régimes spéciaux de retraite) quant à la dégradation des conditions de travail (salaires, emploi, productivité accrue, etc.) et qui expriment un sentiment général de ras-le-bol

Enfin, les appareils syndicaux, depuis des années en perte de vitesse (fonte des adhésions, déperdition des militants de base), débordés sur leur propre terrain (par les coordinations), de plus en plus incapables de justifier leur fonction sociale, celle de gardien du troupeau ouvrier, et qui vont être contraints de réagir car le gouvernement veut assécher une partie de leur rente, principalement pour FO, en leur enlevant la gestion de nombreuses caisses de Sécurité sociale

Et ceci sur toile de fond de mouvement étudiant. A la SNCF le mouvement va démarrer le 24 novembre et durera jusqu'à ce que la CGT, estimant les revendications satisfaites, appellera « à poursuivre l'action sous d'autres formes » le 13 décembre. Des secteurs continueront jusqu'en janvier 1996 (RTM à Marseille, Centre de tri à Caen, Traminots à Limoges).

Ce mouvement aura été marqué par de gigantesques manifestations lors des journées d'action hebdomadaires et les samedi, jusque dans les plus petites villes et avec des manifestants plus nombreux qu'en mai 1968. **Mais un million de manifestants, ce n'est pas un million de grévistes !**

Cela n'a donc été qu'un immense défolement dans un pays où la politique traditionnelle ne remplissait plus son rôle et où les syndicats étaient en passe de représenter le seul contre-pouvoir aux délires libéraux du gouvernement, que la manifestation du « peuple de gauche » qui, pour la première fois depuis 15 ans, avait l'impression d'avoir l'initiative

Pour les salariés impliqués (SNCF et RATP), le mouvement aura été une victoire, le plan Juppé étant retiré. La chute ensuite de Juppé (fait rare) a fait penser que le mouvement avait une dimension politique. C'est

aussi parce qu'il a laissé s'exprimer (dans les discussions informelles mais pas dans les revendications organisées)-au-delà des revendications spécifiques et corporatistes- des contenus qui allaient à l'encontre de la logique du système : le rejet de la rationalité économique libérale, la question de l'avenir et de la jeunesse et la paupérisation sociale croissante. Mouvement pris en charge par les grévistes eux-mêmes et non par des « consommateurs » déléguant ou laissant faire en leur nom les syndicalistes d'appareil.

Alors en quoi faut-il y voir une occasion manquée ? La lutte des cheminots et des autres salariés du « service public » pour la défense des conditions présentes d'accès à la retraite a été pleinement justifiée, mais cette base revendicative - étriquée et très particulière - était loin de suffire à mobiliser les salariés du secteur privé. Les faiblesses du mouvement, dont celles, indéniables, de l'absence totale d'une organisation autonome et d'objectifs définis, clairs et opposés à ceux qui ont été avancés par les syndicats d'Etat (« *défense du service public à la française* ») la recherche frénétique d'une unité de pacotille (« *Tous ensemble, tous ensemble, ouais, ouais* ») avec les salariés du « privé » dans laquelle bon nombre de syndicalistes de base se sont lancés en toute bonne foi, alors même qu'aucun des objectifs posés avec force dans certaines entreprises industrielles au printemps 1995 (Renault, Belin), n'avaient été repris par les syndicats, ne sont pas l'expression d'une dimension politique dans laquelle se seraient exprimés des contenus qui allaient à l'encontre de la logique du système mais bien l'expression de l'incapacité du mouvement à se poser les problèmes pour aller au-delà.

En schématisant à l'extrême, le mouvement de novembre-décembre indique plusieurs éléments à la fois, très nettement contradictoires, qui ne peuvent pas être oubliés ou, pire, enjolivés :

- Les grèves les plus dures ont été déclenchées pour la défense des régimes spéciaux de retraite, et, à la SNCF, contre la mise en chantier du contrat de plan dont la conséquence la plus néfaste aurait été, pour les cheminots, le gel des salaires.
- Les manifestations ont progressivement fourni aux syndicats l'opportunité de « coiffer » le mouvement de grève en le noyant dans la perspective de la négociation centralisée entre organisations syndicales autorisées et gouvernement.
- La grande liberté de parole des assemblées, l'exercice pointilleux de la « démocratie à la base », l'ouverture aux salariés d'autres boîtes, aux chômeurs, aux parents d'élève, etc., tout ça n'a été -à quelques rares exceptions près- qu'une pâle parodie de l'auto-organisation indépendante de la classe.
- Les formes de lutte « choisies » par la « base », toujours à quelques rares exceptions près, ont relevé plus de la grève de « témoignage » que d'une détermination à frapper durement l'employeur. Les grèves de décembre ont plus durement grevé les salaires des grévistes que les chiffres d'affaires et les profits des entreprises.

Une de ces raisons ne repose pas sur la « ruse » des directions syndicales, qui se seraient appuyées sur un syndicalisme de délégués qui aurait remplacé le syndicalisme d'appareil, et le « piège » de la délégation. En ce qui concerne les grèves de décembre 1995, il faut reconnaître que les syndicats (appareils et délégués de base confondus) ont été à même de représenter « fidèlement » ce mouvement, qui, dans son immense majorité, n'a, à aucun moment, remis en cause le patriotisme d'entreprise, le patriotisme tout court, le respect de l'outil de travail et l'encadrement bourgeois de la lutte. Cette fois-ci, même le gauchisme s'est « dissout » dans le « mouvement » syndical, satisfait d'avoir été admis ici ou là dans la cour des grands (SUD, AC ! DAL...). La « défense du service public », le « combat pour le maintien de l'exception française » et contre le Traité de Maastricht ont été le ciment de leur incorporation pure et simple dans les rangs de l'encadrement syndical.

Un autre aspect a été que la sympathie pour la grève s'est très tôt traduite en coopération sociale pour le travail (la tant louée « solidarité » entre travailleurs.. afin de se rendre au boulot), précisément parce que, après le 05/12, la grève ne parvenait plus à s'élargir. Car il faut bien constater que la division entre salariés du public et du privé a fonctionné : la grève reste limitée au seul secteur dit public. Au sein de ce secteur, elle est restée minoritaire, sauf à la SNCF (et là encore, il faut nuancer : seuls les roulants ont été massivement en grève ; sur l'ensemble du personnel, elle n'était qu'à 40 % et n'est passée à 56 % qu'après deux semaines de grève), et à la RATP (avec les mêmes nuances qu'à la SNCF).

De plus, dans ces deux entreprises, dont le personnel a été le fer de lance de la grève, le mouvement n'a pas été homogène, cohérent, centralisé mais au contraire tronçonné tant géographiquement (peu de contact entre les établissements à l'intérieur d'une région ou d'un réseau, pour la SNCF ; pas de contact entre les machinistes, les conducteurs de métro et les ouvriers de maintenance, pour la RATP) que catégoriellement (mis à part, Paris Saint Lazare, Rouen et Chambéry, pour la SNCF, il n'y a pas eu de grève commune à toutes les catégories de salariés, mais des grèves juxtaposées, au mieux, ou une profonde méfiance entre les catégories de grévistes produite des luttes passées, comme à Villeneuve-Saint-Georges).

Ce qui restera le plus grave, c'est le fait que la plupart des grévistes (à la SNCF et à la RATP) consommaient leur grève, votaient le matin la continuation puis s'en retournaient à leurs affaires privées, déléguant aux syndiqués de base l'organisation concrète de la lutte, laissant ainsi à l'appareil toutes les latitudes pour organiser une reprise sans trop de casse. Il existe certainement des contre-exemples mais ceux-ci sont restés désespérément minoritaires.

Néanmoins, il restera aussi les premières tentatives de « grève active » pour la première fois en France à La Poste (ouverture sélective des bureaux aux chômeurs et retraités, distribution du courrier pour les seuls chômeurs, action commune auprès des ASSEDIC) et à EDF-GDF (baisse du tarif pour les particuliers, tentative de rebranchement des abonnés ayant été coupés, etc.). Ce sont ces exemples-là qu'il faut recenser et populariser. Ce sont aussi ces secteurs qui ont été rapidement victimes de la frappe sélective de l'Etat (référés, expulsions, etc.).

Le paradoxe de ce mouvement aura été de voir si peu de grévistes (150 000 au maximum), soutenus par tant de manifestants (jusqu'à 1,5 millions) et, pour la première fois depuis 50 ans, les syndicats sortirent, sinon victorieux, du moins en bon état d'un mouvement qui avait les potentialités d'aller au-delà.

Bruxelles-Paris, le 30 juin 2003.

Une deuxième édition revue et augmentée du document de travail n°5 sur l'Argentine vient d'être publiée. Adresser vos commandes (5 euros plus 2,5 euros de port) à, BP 1666, Centre Monnaie 1000, Bruxelles1, Belgique.